

Action sur le site Bayer de La Mézière

Nos 10 exigences immédiates pour freiner cet engrenage suicidaire, défendre une agriculture paysanne et amorcer le chantier du démantèlement du complexe agro-industriel.

1. La fin du moratoire imposée par l'agro-industrie sur les politiques de défense de l'eau et la protection immédiate de tous les points de captage, sources d'eau potable, cours d'eau et bassins versants. La fuite en avant autoritaire du préfet d'Ille-et-Vilaine, venant saper l'embryon d'une démocratie de l'eau sur le territoire, doit cesser : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine, tel qu'élaboré initialement par les différents acteurs du Comité Local de l'Eau (CLE), doit être immédiatement voté et appliqué.

2. L'interdiction effective des substances cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques et des perturbateurs endocriniens.

3. L'application de la décision rendue le 3 septembre 2025 par la cour administrative d'appel de Paris imposant la réévaluation des procédures d'homologation des pesticides du fait de leur impact environnemental et sanitaire désastreux.

4. L'abandon du projet de loi Duplomb 2 et du projet de directive Omnibus X.

5. La garantie d'une protection sociale pleine et entière, la reconnaissance élargie des maladies professionnelles et des réparations pour les travailleurs et travailleuses agricoles malades de l'utilisation des pesticides et tous-tes les salarié-es de l'agrochimie exposé-es aux mêmes risques.

6. La fin du colonialisme chimique, l'arrêt de la production et de l'exportation de pesticides interdits en Europe sur d'autres continents.

7. Le refus des nouveaux OGM issus des Nouvelles Techniques Génomiques (NTG) et des variétés de semences brevetées qui engendrent une privatisation du vivant, aux dépens de l'agriculture paysanne et de l'autonomie alimentaire des populations.

Les restrictions d'usages des pesticides pouvant venir fragiliser des revenus agricoles déjà indignes pour la plupart, nous exigeons que ces mesures s'accompagnent immédiatement de :

8. L'instauration de prix minimum garantis et de mesures de régulation des marchés qui visent à interdire l'achat des produits agricoles par les industriels et distributeurs alimentaires en dessous du prix de revient qui comprend les coûts de production, la rémunération du travail et la protection sociale des paysan-nes.

9. La fin des accords, comme l'accord UE-Mercosur, qui organisent un libre échange prédateur qui, en généralisant la concurrence entre les paysanneries et en déchaînant la guerre économique, rendent inévitables, pour survivre sur le marché mondial, la dépendance aux pesticides et aux firmes qui les produisent ;

10. La réorientation radicale de la PAC : la PAC 2028-2034 doit favoriser la bifurcation de la production vers des pratiques agricoles respectueuses de la santé, des sols, de l'eau, et favoriser une paysannerie nombreuse plutôt que la course effrénée à l'agrandissement des exploitations.